



**CHECK AGAINST DELIVERY
SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS**

STATEMENT BY

**NELL STEWART
REPRESENTATIVE OF CANADA TO THE UNITED NATIONS**

**ON BEHALF OF CANADA, AUSTRALIA AND NEW ZEALAND (CANZ)
TO THE THIRD COMMITTEE OF THE 63RD GENERAL ASSEMBLY**

ON ITEM 59: ADVANCEMENT OF WOMEN

NEW YORK, 13 OCTOBER 2008

DÉCLARATION DE

**NELL STEWART
REPRÉSENTANTE DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

**AU NOM DU CANADA, DE L'AUSTRALIE ET
DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE (CANZ)
AU TROISIÈME COMITÉ DE
LA CINQUIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

CANZ Statement Item 59 - Advancement of Women

and Canada.

Canada, Australia and New Zealand reaffirm our strong commitment to the Beijing Declaration and Platform for Action, the outcome of Beijing Plus Five, the Cairo Programme of Action, and the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women. Collectively, these remain the international framework for advancing women's rights and equality.

Mr. Chairperson, in this the year of the 60th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights, widespread violations of women's rights persist. During this session of the Third Committee, we will once again debate resolutions on such grave and pervasive violations as the trafficking of women and girls, and the myriad forms of violence that continue to be perpetrated with impunity against women of all ages. We will debate also the positive agenda and the multitude of

le point 59 à l'ordre du jour : Promotion de la femme

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande réaffirment leur ferme attachement à la Déclaration et à la Plate-forme d'action de Beijing, aux conclusions de « Beijing plus cinq », au Programme d'action du Caire et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Prises collectivement, ces mesures continuent de servir de cadre international à la promotion des droits et de l'égalité des femmes.

Monsieur le Président, à l'heure où nous célébrons le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, force est de constater la persistance de

l'émancipation et le rôle d'impulsion des femmes à l'échelle nationale. Cette architecture doit également renforcer la cohérence stratégique au sein même du système des Nations Unies, y compris faire en sorte que les responsables de l'Organisation aient les pouvoirs nécessaires pour renforcer l'intégration et la prise en compte des sexospécificités.

Nous concluons enfin le travail de la VPP. C'est un travail qui a été fait avec beaucoup de courage et de détermination.